

UNI-GE IEUG



1070561154 323 OUE

Rencontres Denis de Rougemont

OÙ EN EST L'EUROPE AUJOURD'HUI

Edité par François Saint-Ouen

Les Editions du Centre Européen de la Culture

342.71 OUC / B

Premières **Rencontres Denis de Rougemont**

OÙ EN EST L'EUROPE AUJOURD'HUI

Textes des exposés et débats organisés pour les
Premières **Rencontres Denis de Rougemont 1994**

IEUGA 4624/B
les Editions du **Centre Européen de la Culture**



num 2030665

Nous remercions

la Fondation Européenne de la Culture
la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe
l'Institut Européen de l'Université de Genève

d'avoir apporté leur soutien à l'organisation des
Premières **Rencontres Denis de Rougemont**
(Genève, Villa Moynier, 29 avril 1994)

Reproduction interdite sous quelque forme que ce soit
Droits réservés pour tous les pays

© 1995 Editions du
Centre Européen de la Culture
Villa Moynier
120B rue de Lausanne
CH 1202 Genève

Couverture
SP Image et Communication
Sophie Pfund
20 rue de la Filature
1227 Carouge

**Mise en page
intérieure**
Frédéric Gumy
Château du Châtelard
CH 1815 Clarens

Impression
Trait d'Union SA
14, rue François-
Perréard
1225 Chêne-Bourg

OÙ EN EST L'EUROPE AUJOURD'HUI

Cet ouvrage constitue les Actes du colloque
Premières Rencontres Denis de Rougemont
tenu à Genève le 29 avril 1994

Il a été réalisé avec la collaboration de:

Hans Briner
Euro-délégué de la Regio basiliensis, Bâle.

Christophe Calame
*Professeur, éditeur des Oeuvres complètes de
Denis de Rougemont.*

Gabriel Fragnière
Recteur du Collège d'Europe, Bruges.

Charles Méla
Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Genève.

Emile Noël
*Ancien Secrétaire général de la Commission européenne
(Bruxelles), ancien Président de l'Institut
universitaire européen (Florence).*

Gilles Petitpierre
*Professeur de droit à l'Université de Genève,
élu de la République et Canton de Genève au
Conseil des Etats (Chambre haute du Parlement fédéral suisse).*

Jacques Pilet
Directeur-Réd. en chef du Nouveau Quotidien, Lausanne.

Raymond Racine
*Ancien directeur de Publicitas, ancien administrateur du
Centre Européen de la Culture.*

Dusan Sidjanski
*Professeur de science politique
à la Faculté des sciences économiques et sociales
et à l'Institut européen de l'Université de Genève.*

Constantin Stephanou

Professeur de science politique à l'Université Pantios d'Athènes.

Robert Toulemon

*Ancien directeur général à la Commission
des Communautés européennes, Président de l'Association
française d'étude pour l'union européenne (AFEUR), Paris.*

INTRODUCTION

Printemps 1994. L'Europe, après avoir connu la chute du rideau de fer, digéré la réunification allemande, survécu aux controverses du traité de Maastricht (aujourd'hui ratifié et entré en vigueur), avoir montré sa cohésion lors de la phase finale de l'Uruguay-Round, l'Europe vient de mener à bien les négociations d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède. Elle a réussi, parallèlement, à s'accorder sur les règles de la prise de décision à seize. Début avril, la Hongrie - bientôt suivie de la Pologne - dépose sa demande officielle d'adhésion. La construction communautaire semble donc avoir surmonté, parfois avec brio, bien des obstacles et fait ainsi la preuve d'un dynamisme entraînant.

Néanmoins, les choses paraissent sous un jour moins radieux si l'on y réfléchit. D'une part, la Communauté (désormais "Union européenne"), même à seize ou à dix-huit, n'est pas encore toute l'Europe: certains pays, comme la Suisse, demeurent plus que réticents; l'Union européenne devra en outre se garder de la tentation, notamment dans ses rapports avec les pays d'Europe centrale et orientale, de l'abus de sa position de plus en plus dominante. D'autre part, et cela est très grave, les dernières années ont vu un divorce de plus en plus marqué entre les avancées de la dynamique communautaire et l'état des opinions publiques, de plus en plus réservées à l'égard des institutions de Bruxelles et des politiques qu'elles conduisent (ce divorce existant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne). Tout ceci augure d'ailleurs mal des négociations sur les réformes institutionnelles qui sont prévues pour 1996.

Apparemment dynamique, l'Union européenne semble ainsi fragilisée: fragilisée parce qu'elle se cherche, parce que les gens ne la comprennent plus, ne s'y retrouvent plus. Cette fragilité inquiète, à l'heure où de nouveaux défis s'avancent, à l'heure où le nationalisme et une certaine

forme de populisme semblent vouloir renaître, et pas seulement en Europe centrale et orientale.

Où en est l'Europe aujourd'hui? Et où va-t-elle? Beaucoup de gens se posent la même question, qui est aussi celle du sens même et des finalités de l'entreprise d'union. Nous avons pour notre part choisi d'essayer d'y répondre en organisant une rencontre s'appuyant sur les éléments de réflexion et d'action qu'apporte (ou que suggère) l'oeuvre de Denis de Rougemont. Denis de Rougemont, en effet, anticipant bien des évolutions ultérieures, a fait oeuvre de pionnier dans de nombreux domaines, qu'il a contribué à lancer. Son oeuvre reste un auxiliaire précieux pour l'Europe d'aujourd'hui. Il a notamment insisté sur les points suivants:

- *le civisme*, anticipant ainsi sur la crise et les débats actuels: pour lui, l'Europe ne pourra être qu'une Europe de citoyens et (c'est capital) de citoyens mus par un véritable sens du civisme européen que la construction communautaire n'a pas jusqu'ici réussi à inculquer.

- *les régions*, dont il a anticipé l'avènement dans plusieurs pays et au niveau européen (Maastricht prévoit un Comité des régions, dont la séance constitutive a eu lieu à Luxembourg en mars 1994); car, pour favoriser le civisme, il était nécessaire selon lui de constituer un échelon à la mesure de l'homme, pas trop grand, mais pas trop petit non plus comme la commune. Pour lui, la région devait être la base sur laquelle s'appuierait l'Europe de demain. Il lança l'idée, il y a vingt-cinq ans, d'un Sénat des régions. Pour lui, cet avènement des régions était indispensable, car il devait permettre de rompre avec le monopole de la légitimité politique dont disposent les Etats-nations (ce monopole étant négateur aussi bien de l'Europe que des régions).

- *la culture*: pour lui, on ne pourra créer une Europe stable (et pacifique) que sur la base d'une prise de conscience par les Européens de leur culture commune et des valeurs (sou-

vent conflictuelles) qui ont fait de la civilisation européenne quelque chose d'unique; en revanche, on ne construira rien de solide sur la base uniquement de l'économie ou de la politique, qui sont essentiellement des rapports de force, instables par définition. On sait que la Communauté, après avoir longtemps ignoré la culture, l'éducation et la formation, cherche à combler le retard surtout depuis 1987. Reste ouverte la question: la méthode Monnet et la méthode de Rougemont sont-elles exclusives, ou complémentaires?

- *la Grande Europe*: "Nous travaillons ici pour la plus grande Europe, pour elle seule, conscients de servir du même coup la cause de l'unité mondiale", écrivait-il en 1960, pour le dixième anniversaire de l'inauguration de notre Centre. Cet intérêt pour la grande Europe est le corollaire de son approche culturelle, distincte de l'approche politique ou économique. Les frontières de l'Europe à un moment donné ne sont ni politiques ni économiques, elles ne sont pas non plus historiques ou géographiques (l'Oural): l'Europe s'arrête où s'arrêtent ses valeurs.

- *le fédéralisme*: loin de n'être qu'un simple arrangement juridique, le fédéralisme est avant tout porteur de valeurs: à savoir la réalisation de l'unité sur la base de diversités valorisées et garanties en tant que telles.

Le fédéralisme s'oppose donc à la méthode consistant à réaliser l'unité par l'uniformisation, méthode qui est celle de l'Etat unitaire et centralisé (par une curieuse aberration, certains persistent à confondre le fédéralisme avec le modèle de l'Etat unitaire et centralisé, alors qu'il en est l'exact opposé). Plus l'Europe des Douze s'élargira et s'approfondira, plus des mécanismes de type fédéraliste seront mis en oeuvre. Sur ce point, la pensée de Denis de Rougemont demeure riche d'enseignement.

- *l'écologie*: en précurseur là encore, Denis de Rougemont fait de l'écologie une question de finalités de nos sociétés.

Poursuivent-elles un objectif de puissance, ou d'épanouissement de l'homme? L'écologie est, aux côtés des régions, du fédéralisme et du civisme, porteuse des valeurs de liberté et de responsabilité qui seules permettent l'épanouissement de la personne, face aux objectifs de puissance incarnés par la centralisation, la course aux armements, le gigantisme agressif, et fondés sur la démission collective ou l'embrigadement généralisé.

- *l'ouverture au monde*: l'Europe a toujours été ouverte sur le Monde, dont elle a beaucoup reçu et vers lequel elle a - à partir des Grandes découvertes - exporté certains produits de sa civilisation. Denis de Rougemont a lancé au début des années 60 la formule du "dialogue des cultures" (reprise plus tard par l'UNESCO) pour désigner la recherche des dénominateurs communs et des possibilités de fécondation réciproque entre les grandes cultures de la planète. A l'heure des grandes migrations et du "village planétaire", à l'heure aussi où l'Europe a perdu l'hégémonie qu'elle a un temps exercée, cette recherche paraît plus nécessaire que jamais.

- *l'humanisme radical*: pour Denis de Rougemont, la finalité de tout ordre social, c'est l'épanouissement de l'homme en tant que personne "solitaire et solidaire"; irréductiblement unique mais non pas seule au Monde (ou face à l'Etat) car ancrée dans une communauté; à la fois libre et responsable.

C'est parce qu'il juge que le "désordre établi" des Etats-nations prétendus souverains, de la politique de puissance et du profit à court terme, va à l'encontre de l'épanouissement de la personne qu'il le rejette; et qu'il lui oppose les instruments d'une véritable "politique de la personne" qu'il appartient à l'Europe unie (c'est sa seule justification) de promouvoir. Ces instruments sont les régions, le fédéralisme, l'écologie, le civisme etc...

Les Actes de cette première Rencontre Denis de Rougemont abordent les points suivants: Civisme et citoyen-

neté, les futures institutions européennes, l'élargissement à l'Europe centrale et orientale.

Un texte paru en 1963 dans la revue *Futuribles* de Bertrand de Jouvenel, nous a servi de fil rouge. Dans la deuxième partie de ce texte prospectif, intitulé "Orientations vers une Europe fédérale", Denis de Rougemont imagine en effet l'Europe de 1980. En 1994, il est bon de le relire pour voir ce que l'histoire a jusqu'alors confirmé et infirmé de ses prédictions détaillées, et pour tenter de mieux percevoir vers où va l'Europe à l'horizon 2000. Cette tâche d'éclaircissement du chemin est aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle pouvait l'être en 1963 lorsque Denis de Rougemont écrivait (p.33):

"Si l'Europe n'est pas encore faite, ce n'est pas que les obstacles soient bien forts - ils n'ont guère plus de consistance que les ténèbres - mais c'est que les partisans paraissent encore bien peu hardis. Ils donnent l'impression de mal voir ce qu'ils disent qu'il faudrait vouloir. Ils hésitent, ils discutent, ils piétinent dans l'ombre; il leur arrive d'accuser de sabotage ceux qui demandent: "Quelle Europe voulez-vous? Qu'on nous la montre!" Ces discussions préliminaires sont vaines. On ne réfute pas l'obscurité, et rien ne sert de maudire la nuit: mieux vaut allumer une chandelle, comme dit le proverbe chinois. *Eclairer le But* est donc la première tâche de ceux qui veulent se mettre en marche. Inventer des chemins vers le But est la seconde tâche, indispensable, mais que la claire vision du But rend seule possible."

Les participants à cette première Rencontre se sont accordés sur le thème, jugé crucial, de la sécurité, qui sera donc le sujet développé par les deuxièmes Rencontres Denis de Rougemont, lesquelles auront lieu en 1995.

CIVISME ET CITOYENNETÉ

Dusan Sidjanski

Pour commencer, je rappellerai que Denis de Rougemont considérait comme fondamentale l'équivalence qu'il établissait entre culture européenne et fédéralisme européen.

La culture européenne est définie à la fois par ses éléments communs, ses valeurs communes, et par la diversité qui en est une caractéristique essentielle, avec différentes tensions. La culture européenne est à la fois ouverte sur le monde et repliée sur ses tensions internes. C'est exactement la représentation fondamentale du fédéralisme, qui conjugue des éléments communs (mise en commun de certaines fonctions ou responsabilités) et en même temps une très grande diversité d'États, de nations, de régions et de communes.

Le deuxième point fondamental concerne la personne. Le personnalisme, la personne humaine libre et responsable, est la valeur de base autour de laquelle tout se bâtit: mariage, famille, communautés diverses jusqu'à l'aboutissement au niveau des fédérations. J'ai toujours été frappé par la pensée de Denis de Rougemont, qui soutenait que les grands obstacles à l'Union de l'Europe résident plus dans les mentalités que dans les faits matériels, bien que ces derniers soient nombreux. D'où l'importance de la culture politique et de la socialisation politique.

Que faire de ce point de vue? Je vous propose de dire quelques mots du civisme européen. Pour Denis de Rougemont, c'était l'éducation européenne. Je me souviens que dès le début du CEE, une des lignes qui s'est développée était le programme de l'éducation européenne. Cela a donné lieu à toute une série de publications, de colloques sur ce thème. Comment expliquer aux Européens, et notamment aux jeunes, ce qu'est l'Europe avec ses valeurs, ses diversités? Comment réécrire "l'histoire nationale"? Denis de Rougemont insistait beaucoup sur cette question. L'histoire comme élément du nationalisme est une histoire

à réécrire dans une perspective ouverte sur l'Europe. Il y avait là un champ d'action important et, de plus, porteur de la vision de la société européenne. Le civisme est donc dès le départ un aspect fondamental pour Denis de Rougemont.

Le deuxième volet dont je traiterai est la citoyenneté européenne, dont on retrouve très tôt des éléments chez Denis de Rougemont. Certaines notions ont été reprises dans le Traité sur l'Union européenne, d'autres manquent encore. Nous constatons donc la vision d'actualité de Denis de Rougemont. On remarque que, pour lui, la citoyenneté, c'est non seulement un certain statut que l'on obtient dans la société, mais surtout la participation active au devenir de cette société. Ce qui explique le lien entre le civisme et la citoyenneté. Le civisme étant l'éducation indispensable donnant les possibilités au citoyen de participer. La participation comprend divers niveaux, ce qui pour Denis de Rougemont est essentiel, car cela rejoint directement le fédéralisme. On participe dans les groupes les plus petits pour s'élever, selon les besoins, à des niveaux supérieurs, que ce soit la région, l'Etat, les nations ou l'Europe. Nous avons donc différents degrés de participation. Nous trouvons aujourd'hui certains de ces aspects, avec notamment les élections directes européennes. Mais nous observons que le Traité de Maastricht, bien que marquant un certain progrès, comporte beaucoup de lacunes. La critique fondamentale que l'on peut lui faire, est la distance qui est maintenue entre les citoyens et les institutions européennes. Comment réduire cette distance? Je pense que la conception de Denis de Rougemont, avec ses différents niveaux de participation, permet une approche nouvelle.

D'autre part se pose le problème: comment mieux fonder les institutions européennes sur une base démocratique plus directe? Elles apparaissent lointaines, non seulement parce qu'elles sont relativement éloignées des citoyens, mais aussi

parce que nous avons l'impression que la Commission, bien qu'issue d'un consensus entre les gouvernements, n'a pas le fondement démocratique direct que nous aurions souhaité. Il y a donc là toute une problématique: comment développer cette participation à différents niveaux et comment assurer le fondement démocratique si possible direct? Il y a une certaine légitimité déjà, puisque la Commission est issue de gouvernements qui sont en principe démocratiques, et tous le sont dans la Communauté et l'Union européenne. Mais la question est de savoir comment, à l'avenir, assurer une légitimité fondée plus directement sur la voix des citoyens.

Participer signifie connaître, être motivé. L'éducation conduit au civisme. Mais de plus, il faut avoir des canaux qui permettent cette participation. Je vous propose d'aborder ces deux aspects: le civisme et la citoyenneté.

Gabriel Fragnière

Nous confondons encore les notions de citoyenneté et de nationalité. C'est en effet par la nationalité que nous acquérons les droits de citoyen. De ce fait, il y a une sorte de déterminisme qui fait que, si vous êtes citoyen d'un pays, on déduit automatiquement que vous en êtes donc un "national". Et c'est cette nationalité qui vous donne vos droits de citoyen. C'est d'ailleurs partout le cas, car si vous arrivez dans un pays sans nationalité, vous n'avez plus de droits. Nous vivons dans un monde où nous préconisons les Droits de l'Homme, mais en fait de Droits de l'Homme, il n'y a de droit que de passeport. C'est le passeport qui garantit vos droits, ce n'est pas votre existence en tant qu'être humain.

Or, que se passe-t-il au niveau de l'Europe? Nous attendons de l'Europe qu'elle nous donne une citoyenneté, comme nous l'obtenons dans nos nations, en fonction de la natio-

nalité. Vous êtes Français, donc vous avez des droits de Français, vous êtes Suisse, vous avez ceux des Suisses. Alors on se dit qu'il faut être Européen pour avoir des droits d'Européen. Or, il n'y a pas d'Europe qui va donner ces droits-là, car il n'y a pas d'Europe qui va faire de vous un "national" de l'Europe. C'est en effet contradictoire ! Ce qui nous oblige à faire progresser la réflexion. Nous vivons une période où nous avons une nationalité déterminée soit par le lieu de naissance, soit par le sang des parents. Mais, au niveau européen, la citoyenneté nous est donnée de façon élective par nous-mêmes, par l'engagement que nous prenons. Parce qu'il n'y a pas d'autorité qui va déclarer, tout d'un coup, que vous êtes un "national" de l'Europe. Certes, il y a l'artifice que le Traité de Maastricht a construit, en développant l'idée d'une citoyenneté de l'Union européenne. Mais elle est encore très relative, car justement, il n'y a pas cette participation directe. Mais comment participer à l'Europe? C'est ici que réside la difficulté.

Il y a beaucoup de personnes qui ne savent pas comment participer à l'Europe. Actuellement, avec le Traité de Maastricht, tous les citoyens de la Communauté européenne peuvent participer aux élections européennes, même s'ils ne sont pas nationaux du pays où ils résident. A Bruxelles, qui regroupe le plus grand nombre de citoyens de la Communauté, seulement 6% ou 7% des nationaux d'autres pays membres ont demandé à participer aux élections européennes. Ces chiffres très bas révèlent que la participation n'existe pas.

Si la citoyenneté est la participation, alors j'ai été citoyen américain, car j'ai vécu deux ans aux USA où j'ai participé à des manifestations contre la guerre du Vietnam. Et par le fait de participer, je deviens citoyen, même si je ne possède pas le passeport. J'ai ainsi été citoyen belge, suisse, français, néerlandais, de par l'expérience de ma vie. Et j'ai constaté que, quel que soit le pays où l'on se trouve, on peut devenir

citoyen. Être citoyen de l'Europe, c'est pouvoir dire, partout où l'on se trouve, que l'on est une personne responsable et donc que l'on peut agir. La citoyenneté européenne ne sera jamais donnée, elle sera toujours élective.

Constantin Stephanou

Il faut apprécier cette distinction entre statut (donc une condition juridique) et participation (donc l'aspect politique de la citoyenneté).

Je crois que, concernant le statut, ce qui a été fait à Maastricht est tout de même très important. Il s'agit à mon sens d'une révolution, car c'est la première fois que l'on établit une dissociation entre les notions de nationalité et de citoyenneté. Que des étrangers puissent voter en France, c'est une révolution ! Cela ne va pas assez loin, on aimerait qu'ils puissent voter aussi aux élections législatives, présidentielles, etc. Mais cette dissociation de la nationalité et de la citoyenneté est à mon avis un pas important dans la bonne voie.

Concernant l'aspect politique, M. Fragnière a très bien posé la question: il s'agit bien d'un défi auquel nous devons faire face; il ne suffit pas d'avoir des règles juridiques, il faut créer un espace public.

Robert Toulemon

Dans l'enseignement, on n'ose plus transmettre des valeurs, car cela fait un peu "ringard". On veut bien expliquer, informer, mais on ne veut pas faire ce qu'on a tendance à considérer comme du prêchi-prêcha. Or cet absence de transmission de valeurs est extrêmement grave. Je voudrais développer rapidement trois idées, qui me paraissent être des pistes de recherche de solutions à ce problème.

La première idée est que l'on explique sans doute, quand on fait de l'enseignement civique européen, les objectifs (la paix, la réconciliation, la prospérité et l'emploi - ce n'est pas très facile actuellement de s'appuyer sur ce dernier thème), mais on n'explique pas le caractère absolument original d'une construction qui vise à réunir un ensemble de nations sans passer par la conquête, comme cela se faisait dans le passé. Donc c'est la première fois que des peuples qui ont été conquérants et guerriers acceptent de se réunir pacifiquement et volontairement. Et cet ensemble s'élargit, car ses voisins désirent le rejoindre. Autrefois, les élargissements de nations se faisaient par l'annexion, et souvent sans demander l'avis des voisins.

La deuxième innovation extraordinaire est l'idée de substituer, à l'affrontement des intérêts par la diplomatie dans le meilleur des cas et par des combats dans le pire, la notion qu'entre des nations étrangères les unes aux autres, on peut rechercher des intérêts communs et arbitrer des conflits à travers des institutions à caractère démocratique. Elles ne sont certes pas suffisamment démocratiques, mais elles le sont plus que ne l'ont été les réunions de diplomates. Je crois que ce caractère extraordinaire et vraiment original de ce qui a été fait en Europe, par rapport à ce qui avait été fait auparavant dans l'histoire et ce qui se passe sur les autres continents, n'a pas été suffisamment souligné.

Le deuxième point est celui des valeurs européennes. Et là, je crois qu'il faudrait effectivement inciter les enseignants à avoir le courage de concevoir une sorte d'enseignement civique européen montrant les valeurs essentielles, les plus précieuses et les plus utiles à notre temps: je pense à l'idée de l'acceptation de l'altérité - dialoguer avec des gens différents de nous -, alors que toute la tendance actuelle est de se refermer sur soi-même et d'avoir une réaction négative devant des gens qui pensent autrement, ont une couleur de peau ou des attitudes différentes. L'Europe, c'est essentielle-

ment l'esprit d'ouverture et aussi la conception des allégeances multiples. C'est l'idée que l'on peut être un bon citoyen de son village, de sa région, de sa nation, de l'Europe et du monde. Qu'il n'y a aucune contradiction entre ces allégeances, et que au contraire, quand on est un mauvais citoyen de son village, on sera un mauvais citoyen de l'Europe et du monde.

L'idée d'unité dans la diversité, se réunir à travers des procédures démocratiques de participation, ne signifie pas du tout gommer les différences. Ce sont au contraire les empires imposés par la force qui gommaient les différences. Mais une union à caractère fédéral, non seulement ne cherche pas à gommer les différences, mais se propose de les préserver.

Enfin, je crois que nous devrions réfléchir à la manière d'introduire dans les mécanismes institutionnels, en particulier dans ceux des élections, des modalités nouvelles qui permettraient de développer dans les populations le sentiment d'appartenance à un grand ensemble. Je me contente de mentionner cette idée que je développerai tout-à-l'heure: une petite partie des députés européens pourrait être élue sur des listes à l'échelle de l'Union tout entière, de telle manière que les partis politiques soient amenés à concevoir et à présenter des programmes qui soient réellement européens. La dernière idée qui, dans le domaine des institutions, pourrait favoriser la prise de conscience de l'appartenance à l'Europe, serait celle d'un service civique européen volontaire pour les jeunes. Ils seraient dispensés du service militaire, en acceptant de servir plus longtemps dans un service civique plurinationnel où ils auraient les avantages de s'intégrer à des équipes de différents pays, de voyager et d'apprendre des langues. Ceci apporterait un bénéfice évident à leur formation et en même temps allégerait quelque peu le chômage des jeunes (ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent).

Emile Noël

J'ai été un peu surpris de l'enthousiasme manifesté à l'égard du Traité de Maastricht sur la citoyenneté européenne. Effectivement, le Traité utilise le nom, mais le concept reste creux. Et c'est un peu une caractéristique du Traité de Maastricht dans bien des domaines. Un autre domaine est celui de la malheureuse politique extérieure commune. Un concept a été introduit dont personne ne constate qu'il a un contenu réel: participer aux élections européennes, même quand on est dans un autre pays que celui d'origine, n'est pas quelque chose qui suscite l'enthousiasme. Cela n'a rien à voir avec les élections en Afrique du Sud. C'est une participation électorale, qui même pour le "national", se fait avec un taux extrêmement réduit, tandis que pour le "non-national", il faut constater qu'aucun effort n'a été fait pour valoriser cette possibilité, sauf un peu en Allemagne. J'ajoute que pour les élections municipales, dans des pays comme le Danemark, les Pays-Bas, l'Irlande et la Grande-Bretagne, des dispositions existaient déjà, beaucoup plus généreuses que celles qui résultent de la réglementation européenne. Ce qui fait que le problème que nous devons résoudre, à présent que le terme de "citoyenneté de l'Union européenne" a été introduit, est d'essayer de lui donner un vrai contenu, pour qu'il ne soit pas complètement galvaudé et dévalorisé. Les suggestions que faisaient à l'instant Robert Toulemon sont très intéressantes de ce point de vue.

Dusan Sidjanski

Robert Toulemon a souligné tout-à-l'heure la question des valeurs. Je pense que beaucoup de nos sciences ont trop mis l'accent sur les processus. Regardez ce que nous faisons dans ce qu'on appelle les sciences économiques et sociales à l'université: on ne parle que de processus. Les valeurs disparaissent. Evidemment, nous estimons souvent qu'elles sont là,

présentes naturellement, mais on ne les enseigne pas, on n'en parle plus, on ne s'y réfère plus. Si on examine les études menées sur le fédéralisme, on parle du fédéralisme en tant qu'institutions, processus de décisions, mais on oublie qu'à la base de tout cela, il y a un certain nombre de valeurs.

Deuxième aspect qui me paraît important, c'est de réfléchir sur la méthode. Si on commence par dire dans une classe d'enseignement secondaire: "Voilà quelles sont les institutions européennes", cela ne passe pas. Il en va de même pour les institutions suisses: lorsqu'on enseigne ce qu'est le Conseil fédéral comme institution, les jeunes ne sont pas tellement intéressés. En revanche, il existe une méthode d'approche différente, centrée sur les problèmes qui se posent aux jeunes. Il s'agirait d'examiner comment on peut les résoudre, et de les rattacher aux différents niveaux où ils peuvent être abordés. L'environnement (ou le problème de la drogue), ne peut pas seulement être abordé dans une commune. Certains aspects, oui. Mais pas tous. Je crois que les jeunes pourraient être sensibilisés à ce genre d'approche plutôt qu'à celle, très formaliste, que nous avons souvent.

Gilles Petitpierre

Le problème, c'est que l'on a voulu à tout prix sacrifier à la notion d'objectivité. Or, l'objectivité est une catastrophe dans le domaine des idées. C'est le refus de donner raison à quelqu'un. On a pensé que les problèmes moraux pouvaient être résolus par des solutions économiques, et que l'on pouvait résoudre les problèmes sociaux en s'enrichissant (les miettes qui tomberaient de la table du riche calmeraient les pauvres). J'ai vécu dans un système où les valeurs ont été refusées philosophiquement au nom de l'objectivité et moralement au nom des intérêts. Ce n'est pas une pensée

spécialement de droite, c'est une pensée que l'on trouvait aussi à gauche. Et c'est de cela que l'on doit maintenant s'extirper.

Une deuxième remarque concerne la télévision dont je considère l'impact comme quasi-intégralement destructif. Cet impact énorme contribue à l'anéantissement de la pensée: c'est le morcellement, le refus de la synthèse, la rapidité, alors que les choses sont compliquées et qu'il faut être patient. Nous avons là toutes les raisons qui font que la télévision, comme mode de transmission d'informations, est catastrophique. Tout cela pour dire que l'Europe n'est absolument pas un problème particulier, mais relève d'une réflexion générale.

Dernière remarque sur la démocratie en Europe. On dit toujours: l'Europe n'est pas assez démocratique, l'Union européenne n'est pas assez démocratique. On nage de nouveau en plein paradoxe. Si on démocratise vraiment l'Union européenne, cela voudra dire que nous aurons atteint un degré d'unité extrêmement élevé, paradoxalement. Pour qu'il y ait élection d'un Parlement avec de vrais pouvoirs, il faudrait déjà un système extrêmement bien fédéré. Donc cela sera plutôt un aboutissement qu'un moyen d'arriver.

Christophe Calame

Je voudrais vous rendre attentifs au fait que l'instruction civique est quelque chose d'extrêmement abstrait pour les élèves. Je prendrai simplement un principe, celui de la séparation des pouvoirs, que nous jugeons comme un grand principe politique et éthique. Les élèves ne voient nulle part une séparation des pouvoirs, ni dans la famille, ni dans le club de football, ni à l'école, ni dans l'entreprise. Dans leurs expériences, ils ne trouvent pas la séparation des pouvoirs. Quand on étudie nos structures politiques, on ne constate pas la séparation rigide des pouvoirs entre le législatif et

l'exécutif. On considère que l'on devient de plus en plus "chef" au fur et à mesure que l'on monte d'un exécutif à un législatif supérieur, d'un législatif supérieur à un exécutif encore supérieur. Le cursus même de la carrière politique est contraire à la séparation des pouvoirs. Et il est très difficile d'expliquer que les gens ont des "casquettes" différentes, qu'ils se divisent, qu'ils connaissent des conflits éthiques, des conflits de compétences. Les gens ne retrouvent ni leurs structures existentielles, ni les structures auxquelles ils sont habitués dans le jeu politique. Et par conséquent, l'instruction civique ne peut être une discipline qui serait de l'ordre du bachotage.

En examinant très soigneusement les écrits politiques de Denis de Rougemont, on est bien sûr frappé par l'incroyable netteté du jugement en matière de communisme. Il n'a pas prêté une minute de foi au communisme, il n'y a pas une bribe d'errance sur cette question-là. C'est tout à fait spectaculaire. Mais il y a aussi une autre chose très intéressante. Ce libéral, qui s'est toujours fait une idée morale, et non économique, du libéralisme, n'a pas la moindre tentation individualiste. Et si on définit la personne comme une participation, on peut définir l'individu comme une soustraction. La liberté de l'individu n'est rien d'autre que le droit de se soustraire à ce à quoi participe le citoyen. Ce sont les loisirs. C'est le monde dans lequel les parents sont habillés comme les enfants, c'est le monde dans lequel on ne grandit jamais. Et c'est ce monde-là, qui aujourd'hui décide et juge de la politique et de l'Europe, et je crois que ce sont ces structures-là qu'il faut éclairer et pas du tout prêcher des "valeurs".

Il faut montrer quelles sont les structures existentielles, à partir de la vie la plus quotidienne, pour arriver à reconstruire le sens de la participation éthique. Il faut soustraire à l'individualisme la reconstruction de la personnalité, et restituer, à partir de la personnalité, la participation, et à partir

de la participation, la citoyenneté. C'est la leçon que j'ai tirée de l'examen enthousiaste des écrits de Denis de Rougemont.

LES FUTURES
INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Robert Toulemon

Dans la Communauté, nous ne sommes hélas pas sortis de la logique diplomatique traditionnelle en ce qui concerne le mécanisme constituant. D'un côté, les règlements et les directives (dont on prétend qu'ils sont élaborés par une Commission irresponsable, ce qui est tout à fait faux) sont préparés par la Commission, mais adoptés par le Conseil des Ministres et de plus en plus par le Parlement, dans un processus qui est de plus en plus démocratique. En revanche, le pouvoir essentiel, qui est le pouvoir constituant (c'est-à-dire les amendements successifs aux Traités) s'exerce dans des conférences intergouvernementales qui se déroulent - mis à part l'usage du fax et de la photocopie - à peu près selon les méthodes qui étaient celles du Congrès de Vienne. Il ne faut donc pas s'étonner que les peuples et les Parlements nationaux se sentent frustrés par un processus qui consiste à leur dire: voilà ce que nous vous avons préparé; c'est oui ou c'est non, mais vous ne pouvez pas y changer une virgule. Quelques mots sur les institutions actuelles de l'Union. Quelques-uns ensuite sur ce que pourrait être une future Constitution européenne élaborée suivant une méthode un peu moins archaïque que le traité de Maastricht.

L'Union actuelle a été tellement caricaturée que la première des choses à faire, est d'essayer de lui donner un visage un peu plus conforme à la réalité. Je suis très reconnaissant à M. Petitpierre d'avoir rappelé quelque chose qui est passé tout à fait inaperçu, notamment en Suisse : vouloir démocratiser l'Europe suivant les méthodes des Etats nationaux, c'est-à-dire transposer en Europe les institutions démocratiques que nous connaissons dans nos Etats (y compris les Etats fédéraux), c'est évidemment faire un pas en avant formidable dans l'augmentation des pouvoirs des institutions communes. Or les citoyens, qui sont mal informés, demandent deux choses contradictoires: que les institutions com-

munes soient aussi faibles que possible et qu'elles soient néanmoins démocratiques. Mais si on élit un Parlement et si, de ce Parlement résulte un gouvernement, cela ne sera pas pour inaugurer les chrysanthèmes mais pour exercer des fonctions majeures. Le passage au politique, cela signifie, il ne faut pas avoir peur de le dire, une politique étrangère et de sécurité commune, une monnaie commune, c'est-à-dire les attributs fondamentaux de la souveraineté. Si nous démocratisons, ce sera pour avoir un gouvernement qui soit en charge de ces problèmes, et qui ne soit plus un gouvernement à temps partiel et à titre subsidiaire, comme l'est le gouvernement actuel de l'Europe (puisque les ministres qui se réunissent toutes les semaines à Bruxelles et les chefs de gouvernement trois ou quatre fois par an, ont beaucoup d'autres choses à faire que gouverner l'Europe). D'autre part, tout le discours sur le déficit démocratique est considérablement exagéré quand on décrit la situation actuelle de l'Union. Il y a un déficit d'explication et d'information; mais déficit démocratique, c'est un peu vite dit. Je vais en donner un exemple. Prenons d'abord la Commission. En France notamment, on entend toujours dire: cette Commission composée de fonctionnaires qui n'ont pas de mandats politiques, qui ne sont pas contrôlés. Mais lorsque le général De Gaulle a désigné Monsieur Pompidou comme Premier Ministre, est-ce que ce dernier avait été élu? Pas du tout. Il a été désigné par un pouvoir qui, lui, avait été élu. Personne en France n'a dit qu'il n'était pas démocratique dès lors qu'il avait été désigné par le Président de la République et qu'il était responsable devant le Parlement. La Commission Européenne est désignée par les gouvernements qui sont eux-mêmes l'émanation du peuple, et elle est responsable devant le Parlement. Alors, la véritable critique que l'on peut faire, c'est qu'il faut une majorité des deux tiers pour la censurer (majorité absolue des membres et des deux tiers des votants), ce qui est sans doute excessif, mais qui n'autorise pas à dire que la Commission soit com-

posée de fonctionnaires ou d'experts irresponsables. Les membres de la Commission ont un mandat de durée limitée. Ils sont pour la plupart des hommes politiques ayant exercé de grandes responsabilités, le successeur de Jacques Delors ayant ce même profil.

Le Parlement est évidemment assez mal élu, car il l'est dans un cadre uniquement national (dans beaucoup de pays, avec le résultat que les élus dépendent essentiellement de l'ordre dans lequel leur parti les a mis sur la liste et qu'il n'y a pas un lien très direct entre les électeurs et les députés, puisqu'ils ne sont pas liés à une circonscription). D'autre part, le Parlement n'est pas proportionnel aux populations, ce qui est normal dans un système où il y a une seule assemblée, mais cela devra être à mon avis modifié. Et puis, il y a l'institution capitale qu'est le Conseil avec ses deux niveaux, Conseil des Ministres et Conseil européen, qui est l'institution qui représente les États, et qui est un attentat permanent à la séparation des pouvoirs. Dans le cas de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'il n'y ait aucune séparation des pouvoirs, puisqu'il y a plusieurs institutions qui disposent d'une certaine autonomie, notamment la Commission, qui, une fois nommée, est indépendante. Mais du côté du Conseil, il y a une confusion de la fonction législative et de la fonction exécutive. Et je crois qu'une des réformes qu'il faudra envisager en 1996, c'est la séparation de ces deux fonctions, le Conseil devant conserver une partie des fonctions exécutives, mais se transformer par ailleurs en une chambre des États participant au pouvoir législatif.

Enfin, il y a ce que j'appelle "l'illusion gouvernementale" qui caractérise la situation actuelle et que le traité de Maastricht n'a absolument pas résolue, puisque l'on a prétendu réaliser une politique étrangère commune par une simple coopération entre les gouvernements, ce qui est impossible pour différentes raisons.

La première est que les ministres nationaux sont d'abord comptables des intérêts de leur pays, et que la somme des intérêts de chaque pays ne fait pas une politique. Par ailleurs, si en économie on peut prendre son temps, c'est beaucoup plus difficile en politique étrangère, et ça l'est encore plus en ce qui concerne la sécurité et la défense. Si l'on prétend mener une politique étrangère, il faut avoir la capacité de réagir très vite. Il faut donc accepter une certaine forme de délégation. Or, il n'est pas pensable que les gouvernements acceptent de déléguer à l'un d'entre eux, parce qu'il exercerait une présidence temporaire, des fonctions de ce genre. Il faut donc bien envisager un gouvernement distinct des gouvernements nationaux, même si ce gouvernement commun doit évidemment avoir la confiance des gouvernements nationaux. Alors là, nous touchons un point tout à fait fondamental: dans tout système fédéral, il y a deux sources de légitimité, la légitimité des peuples réunis dans la fédération, mais aussi la légitimité des Etats qui ont accepté de se fédérer (je sais bien que dans la pensée de Denis de Rougemont, c'était plutôt les régions; disons donc: des unités qui acceptent de se fédérer).

Pour le moment, l'essentiel du pouvoir se situe dans les institutions qui représentent les Etats : Conseil des Ministres et Conseil européen. L'étape à franchir, c'est évidemment une meilleure répartition afin que ces deux légitimités puissent s'équilibrer.

Je vous ai décrit le cercle vicieux dans lequel nous nous sommes enfoncés, mais il y a cependant un élément qui me rend relativement optimiste. Je pense personnellement que l'élargissement pourrait bien nous contraindre à faire des pas en avant dans le domaine institutionnel, beaucoup plus audacieux que l'on ne l'imagine. Le pari britannique, qui consiste à affaiblir les institutions communautaires par l'élargissement, pourrait bien être un pari perdu. Ce qui s'est passé récemment à Ioannina où les Anglais ont dû

accepter, en sauvant la face misérablement, un compromis qui n'est pas brillant mais qui néanmoins sauvegarde l'essentiel, montre bien qu'ils ont senti le danger, car l'Union européenne est appelée à compter, non pas seize membres mais au terme d'une dizaine d'années ou d'une quinzaine d'années, vingt-cinq ou peut-être plus de trente membres, même sans y mettre les Etats de l'ancienne Union soviétique.

Il est alors absolument évident qu'aucune décision, même constitutionnelle, ne pourra être prise à l'unanimité. Il faudra un pouvoir constituant, et le gouvernement de l'Union ne pourra se faire que par le moyen de délégations à des institutions communes. Sinon, l'élargissement aboutira à de tels dysfonctionnements que l'on ira alors vers une autre formule qui sera une Europe, non pas à plusieurs vitesses, mais à deux étages ou à cercles concentriques, un cercle plus cohérent se formant à l'intérieur de l'Union. Pour ma part, je fais confiance aux pays qui seraient menacés de rester à la périphérie pour pousser à des réformes qui leur permettront de rester dans le cercle central de l'Union.

Que pourrait être cette Constitution qu'il faudrait, et que peut-on espérer pour 1996 (puisque le traité de Maastricht a prévu une révision institutionnelle en 1996)? Je me bornerai à parler du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. En ce qui concerne le législatif, je crois qu'il faudra passer à un Parlement à deux chambres. Le Parlement actuel, rendu plus proportionnel aux populations, serait élu d'une manière qui le rapproche de ses électeurs, à la fois par des listes régionales et par l'élection - c'est une idée qui m'est personnelle - d'un certain nombre de députés sur des listes pluri-nationales (ce qui obligerait les partis politiques à faire des campagnes véritablement européennes). Nous aurons forcément une deuxième assemblée, qui représentera les Etats. Elle sera à mon avis davantage l'héritière du Conseil des Ministres, c'est-à-dire qu'elle sera plutôt du type *Bundesrat*,

que du type Sénat des Etats-Unis. Je crois que nous ne pourrions pas en Europe, étant donné la disparité de puissance et de population entre des Etats comme le Luxembourg (ou demain Malte ou Chypre) et les grands pays, envisager un Sénat avec un nombre de représentants égal pour tous les pays (dans le *Bundesrat*, il y a certaines différences de représentation suivant les populations des Länder).

Enfin, je pose un problème difficile qui est celui de l'association des Parlements nationaux aux institutions européennes. Pour ma part, je pense que c'est dans un Sénat des Etats que devrait être faite une place, à la fois aux Parlements nationaux et aux régions. Là, en vertu même du principe du fédéralisme, on devrait laisser à chaque pays le soin d'organiser lui-même sa délégation. L'Union devrait plutôt engager les Etats à déléguer, dans le futur Sénat de l'Union, des représentants, non seulement du gouvernement mais du Parlement et des régions. Peut-être pourrait-on également envisager une procédure de révision constitutionnelle, au moins pour les révisions mineures qui n'exigent pas la ratification des Parlements nationaux, à un vote à majorité qualifiée, par un Congrès réunissant le Parlement européen et des délégués des Parlements nationaux. Une première expérience de réunion de ce genre a eu lieu. Ce sont les Assises Parlementaires de Rome qui se sont tenues il y a quelques années.

Enfin, j'en viens au problème le plus fondamental (qui est celui dont on parle le moins souvent): celui du gouvernement de l'Europe. Je vous le disais tout à l'heure, je suis convaincu que l'Europe ne pourra pas continuer à être gouvernée à temps partiel et à titre subsidiaire par des membres de gouvernements nationaux. Mais il faut être réaliste. Les gouvernements nationaux n'accepteront pas de donner délégation à une Commission indépendante pour mener une politique étrangère commune. Il faut donc se poser la

question de savoir s'il ne faut pas remplacer la Commission par un organe nouveau qui n'exercerait plus les fonctions juridictionnelles qu'exerce aujourd'hui la Commission (fonctions juridictionnelles qui peuvent être exercées par une institution *ad hoc*, je pense par exemple au contrôle des aides et de la concurrence). Ce serait un organe restreint. Pour ma part, je pense qu'une dizaine de membres seraient suffisants, quitte à ce qu'ils soient entourés de ministres et de chefs de départements suffisamment nombreux pour que tous les pays puissent avoir des ressortissants dans l'exécutif. Et ce nouvel exécutif serait beaucoup plus lié que la Commission: il n'aurait pas à s'engager à ne pas recevoir de directives. Il devrait au contraire agir en fonction des directives qui lui serait données par le Conseil européen, et il agirait - au moins pendant une période transitoire - en liaison étroite avec le Conseil des Ministres qui subsisterait comme organe exécutif des Etats. Je reste pragmatique malgré l'ambition de mon projet, et je crois qu'il n'est pas du tout impossible d'envisager une transition durant laquelle, au début, les ministres nationaux conserveront des prérogatives très importantes. Mais, par la nécessité des choses, notamment dans une Communauté élargie, ils seront amenés inévitablement (s'ils veulent que la politique se mette en marche et soit efficace) à déléguer davantage au nouvel exécutif. Alors cet exécutif sera-t-il accepté, reconnu légitime par les citoyens? C'est cela la question essentielle, parce qu'aujourd'hui les conditions sont extrêmement mauvaises et les institutions de Bruxelles, nous le savons bien, ne sont pas populaires et ne pourraient pas exercer ce rôle de gouvernement de l'Europe. C'est pourquoi je me demande (mais alors là, vous allez me trouver un peu utopique) s'il ne faudra pas un jour envisager que ce collège exécutif, ce "Conseil fédéral", soit lui-même élu au suffrage universel direct. Je pense que le grand avantage de l'élection de l'exécutif par le peuple, comme on le voit aux Etats-Unis, en France et dans quelques autres pays, c'est de donner une

légitimité incontestable à l'exécutif. Je crois, d'autre part, que la diversité européenne se prête mal à l'élection d'un seul homme. Déjà en France, nous souffrons de cette monarchie élective, et je pense qu'elle n'est pas du tout adaptée à l'Europe. Ce qui conviendrait à l'Europe, c'est un collège exécutif, qui un jour pourrait être élu directement par le peuple, et donc qui serait obligatoirement plurinational. Ce serait en tout cas la meilleure manière de réaliser deux objectifs qui nous paraissent aujourd'hui hors d'atteinte : faire comprendre à tous les citoyens européens qu'ils appartiennent à une grande communauté et leur donner le sentiment que leur vote a une réelle importance.

Raymond Racine

Je m'étonne souvent que les Britanniques, qui sont attachés à leur autonomie, soient si farouchement opposés à la notion même de fédéralisme. Comment comprenez-vous le terme même de fédéralisme, et comment le voyez-vous, soit s'accomplir, soit disparaître définitivement parce qu'on l'aurait considéré comme une bête immonde? Pourtant, Dieu sait si ce n'est pas le cas! Nous avons la prétention en Suisse parfois de servir de modèle, mais je n'emploierai pas le terme, parce que Denis de Rougemont lui-même ne l'utilisait pas, d'une "Europe helvétique". C'est un terme que Gonzague de Reynold a utilisé, et il lui paraissait que la Suisse pourrait servir de modèle à une Europe plus unie. Cela remonte aux années trente. Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, plus on va de l'avant, et moins le terme de fédéralisme semble être compris.

Robert Toulemon

Un éminent prédécesseur de Monsieur Fragnière, le Recteur Brugmans, fondateur du Collège de Bruges, disait: "En Europe nous pratiquons un fédéralisme à l'envers".

C'est-à-dire que nous avons confié à des institutions communes des attributions qui auraient très bien pu rester au niveau de nos Etats, voire même de nos régions. Par exemple, dans le domaine de l'agriculture, nous sommes allés dans un détail extraordinaire de réglementations des marchés agricoles alors que nous nous sommes bien gardés de donner aux institutions communes les compétences qui sont normalement celles des fédérations, c'est-à-dire, en premier lieu, la défense, la politique étrangère et la monnaie. Les raisons pour lesquelles ce détour a été pris sont évidentes, mais nous en payons aujourd'hui le prix. Nous avons réussi ce "record" de donner l'impression à l'opinion publique que nous avons créé des institutions hyper-puissantes, une sorte de fédéralisme qui serait en réalité du centralisme, alors que nous avons des institutions qui n'ont aucune compétence dans les domaines qui sont normalement ceux des fédérations. Je crois que c'est cette situation-là qui explique l'incompréhension de ce qu'est le fédéralisme: lorsque les Anglais critiquent le fédéralisme, ils ne pensent absolument pas (ils y sont d'ailleurs hostiles) à l'idée de confier à des institutions communes des pouvoirs en matière de défense ou de monnaie; ils s'irritent devant le détail excessif des réglementations bruxelloises. D'autre part, il faut dire que des pays comme la France et l'Angleterre, qui n'ont pas d'expérience fédérale dans leur histoire, comprennent très mal ce qu'est le fédéralisme. Le fédéralisme a été caricaturé et, en Angleterre en tout cas, il est assimilé au centralisme. C'est un effort de pédagogie qu'il faut faire. Je crois qu'en Suisse ou en Allemagne, au contraire, on entend par fédéralisme la protection des droits des collectivités de premier niveau et je pense que, dans la future constitution de l'Europe (celle dont je souhaiterais qu'elle puisse intervenir dès 1996), il devrait y avoir des garanties pour les droits des citoyens et les droits des Etats. Il faudra faire un effort de clarification, quitte à réduire, dans un certain nombre de domaines, les compétences des institutions communes.

Mais il faut bien dire que (Emile Noël ne me démentira pas), pendant la période que nous avons vécue dans les années soixante, c'était dans la mesure même où nos Etats n'étaient pas prêts à s'engager dans la voie du fédéralisme politique, que nous étions justement obligés d'exploiter au maximum les quelques domaines dans lesquels ils étaient disposés à agir en commun. On est peut-être allé trop loin dans ces domaines-là. Et maintenant, il faudrait commencer à remettre le fédéralisme à l'endroit.

Hans Briner

Quelle est l'Europe qui est la plus proche du citoyen? C'est celle qui est basée sur les régions. Ce que nous avons entamé sur le plan transfrontalier à Bâle, avec Denis de Rougemont, s'est considérablement diffusé et développé depuis les années 60: les régions transfrontalières ont créé un bureau de liaison (BLORE), les régions périphériques maritimes ont créé de leur côté un organisme de concertation (Conférence des Régions périphériques maritimes, CRPM), etc... Et cette avancée des régions transfrontalières a servi de moteur à la création d'un Conseil, puis d'une Assemblée des Régions d'Europe durant les années 80, qui s'inscrit dans un autre projet de Denis de Rougemont: la création d'un Sénat européen des Régions.

Plus tard, c'est Lothar Späth, Ministre-Président du Bade-Wurtemberg, qui a poussé à la création d'un Comité des régions au sein de la Communauté européenne. Jacques Delors, d'abord réticent, s'est laissé convaincre d'entrer dans cette discussion à Munich en 1991. Aujourd'hui, le Comité des régions est bel et bien créé (même s'il ne répond pas à toutes les espérances initiales). Le 9 mars 1994, Jacques Delors a rappelé au Comité des régions quel rôle important il devrait jouer dans l'affirmation de la légitimité démocratique de l'Union européenne. Des fonds

communautaires considérables, qui se chiffrent par milliards d'Ecus, sont par ailleurs consacrés à la coordination interrégionale (fonds INTERREG, en particulier). Donc, l'Europe des régions avance peu à peu.

Christophe Calame

En ce qui concerne le modèle suisse proprement dit, je crois qu'un des grands mécomptes, c'est qu'on n'a pas assez médité l'idée fondamentale de Reynold, selon laquelle la fédération se fait à partir d'Etats qui ont eu une existence antérieure. Il n'est pas possible de faire une Suisse si l'on ne prend pas en compte le premier partage, qui est celui des derniers monarques burgondes ayant choisi les évêques comme nouveaux comtes. C'est pour Reynold le véritable moment de création de la Suisse, c'est-à-dire que la Suisse n'a jamais été un espace unifié: elle a été pendant longtemps un espace libre, avec des petits Etats qui avaient toute leur souveraineté et qui se faisaient interminablement la guerre. Et c'est à partir de cet apprentissage du micro-Etat que peut se constituer une Confédération, les Etats en question, forts de cette expérience, abdiquant d'une certaine manière la "mauvaise" face de l'Etat, la face de la puissance, au profit de la "bonne" face de l'Etat, la face de la protection. Chaque canton conserve son école, sa santé, ses assurances. Ceci est d'une certaine manière une décision, à l'intérieur même de l'essence de l'Etat, pour la protection, pour la douceur, contre la rudesse et contre la force. Il y a là quelque chose d'éminemment moral, qu'aussi bien Reynold que Rougemont ont mis en lumière dans la constitution du fédéralisme, et qui renvoie, en tout cas chez Rougemont, à la négation de l'Etat, à savoir qu'il y a quelque chose de satanique dans l'Etat. En ce qui concerne l'orientation vers le modèle suisse, je ne la crois pas possible là où le contexte n'a pas préparé, par une existence étatique antérieure et plus microscopique, la création d'un fédéralisme. L'apprentissage

des régions était décisif, je crois, dans la pensée de Rougemont, au sens où c'était l'apprentissage d'un micro-Etat. Mais au lieu que ce fût un apprentissage négatif à travers la menace de la destruction, comme dans les cités grecques (chaque peuple grec jouait sa disparition chaque année dans ses décisions politiques), il faudrait que ce puisse être un apprentissage pacifique, c'est-à-dire que les régions puissent devenir des Etats sans jamais avoir été des Puissances.

Robert Toulemon

Pour revenir sur le problème des régions, problème très important, il est évident qu'ici, au CEC, il faut le discuter très à fond. Je voudrais vous proposer d'affronter ce problème en utilisant justement la méthode fédéraliste, c'est-à-dire en acceptant l'idée que, sur la question des régions, il y a de très grandes diversités entre les Etats européens et que cette diversité, nous devons l'accepter, l'assumer, la prendre en compte. Malgré le mouvement vers le régionalisme (dont je suis un fervent partisan dans mon pays), jamais - je le regrette, mais c'est un fait - jamais l'Aquitaine, jamais la Bretagne ou la région du Centre, n'aura la personnalité, la volonté de s'affirmer dans les institutions européennes, que peut avoir la Bavière, où que pourrait avoir tel ou tel canton de la Confédération (si, comme je l'espère un jour, la Suisse finit par rejoindre l'Union européenne). Nous avons des histoires différentes. Alors, si nous ajoutions aujourd'hui au Parlement européen une deuxième Assemblée, un Sénat des régions, nous aurions une Assemblée tout à fait hétéroclite, parce que dans certains pays, elle représenterait des corps politiques qui sont réels, alors qu'ailleurs elle représenterait des organisations très faibles dans lesquelles les citoyens ne se reconnaissent pas vraiment. C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je préférerais que nous ayons un Sénat de l'Union qui assure à la fois la représentation des Etats et des régions,

laissant à chaque Etat, suivant la méthode fédéraliste et suivant le principe de subsidiarité, le soin de trouver l'équilibre dans sa représentation entre l'élément national et l'élément régional, voire l'élément local.

Dusan Sidjanski

On pourrait rappeler quelques éléments de Denis de Rougemont. Dans ses ouvrages, nous trouvons un ensemble de principes fondamentaux du fédéralisme, qui sont à la fois principes et valeurs : la tolérance, la non-hégémonie, la complexité du système, l'association libre, etc. Deuxièmement, l'accent est mis sur l'*esprit* du fédéralisme. Ce n'est pas seulement une institution ou un certain type d'institutions qui représente le fédéralisme. Enfin, je regarde les extraits de ce texte de 1963, "Orientation vers une Europe fédérale". Je trouve une Assemblée fédérale avec deux chambres. Une chambre des députés et une chambre "des Etats et des communautés dotées d'une autonomie" (ce qui est proche de ce que proposait à l'instant Robert Toulemon). Ce n'est que quelques années plus tard que Denis de Rougemont proposera, dans *L'Avenir est notre affaire*, un Sénat des régions. Concernant toujours ce texte de 1963, le deuxième point intéressant concerne l'idée d'un "collège fédéral européen". L'exécutif est bien construit parce qu'il est une combinaison entre ce collège (qui représente les différentes unités) et des instruments fonctionnels (qui sont les commissions exécutives que ce collège chapeaute). Troisième aspect intéressant : quels sont les pouvoirs dans le domaine de la défense? D'abord, par "le renoncement à la guerre", plus de guerre offensive. Un autre aspect qui paraît très en avance aussi, c'est l'idée d'un Conseil des recherches et de l'enseignement. Cet aspect des recherches s'est développé entre temps de manière pragmatique dans l'Union européenne où, je crois, nous sommes en train de vivre (un peu comme en Suisse) l'émergence

d'un nouveau système de participation, qui est une combinaison : ce n'est plus l'Etat ou le privé qui impose une recherche, mais il y a collaboration entre l'Etat, l'Union européenne, les entreprises, les collectivités scientifiques et autres. Je voudrais aussi mentionner l'idée de Denis de Rougemont d'une autorité éthique. Il pensait souvent que, par rapport au progrès que nous connaissons dans le domaine des sciences, biologie, etc., il y aurait besoin d'une sorte d'autorité des Sages qui s'occuperaient de l'éthique pas seulement dans un pays, parce que l'éthique appartient à l'ensemble de nous tous. Donc ce serait une idée extrêmement intéressante, et très actuelle aujourd'hui.

Emile Noël

Je suis moins optimiste que Robert Toulemon sur les négociations d'élargissement qui viennent de se terminer et sur la Conférence prévue pour 1996. La décision qui avait été prise, il y a deux ans, de se contenter d'adaptations arithmétiques lors de l'élargissement à quatre pays était une décision erronée faite à l'époque pour "aider" les Britanniques et les Danois, et qui n'a même pas abouti à ce résultat parce qu'au moment où elle arrivait à exécution, nous avons vu l'un de ces pays refuser de jouer le jeu. Le compromis qui a été établi est aussi un mauvais compromis. Peut-être pas dans ses résultats mais certainement dans son esprit, car il a tourné une disposition claire (qui sera soumise à l'approbation des Parlements nationaux) en introduisant une décision "ad hoc" sans statut juridique. On peut peut-être espérer qu'il n'y aura pas de conclusions négatives. Mais nous constatons d'une part que cette décision restera en application tant qu'il n'y aura pas d'autres changements du traité, et d'autre part que le compromis de Luxembourg, qui avait été jugé inoffensif par les cinq pays qui l'ont toléré en 1966, a faussé complètement pendant vingt ans le fonctionnement de la Communauté. Je crois que nous partons à l'heu-

re actuelle sur des bases tout à fait insatisfaisantes. Les chances de voir aboutir quelque chose de concret en 1996 me paraissent réduites. Peut-être qu'un pays comme l'Autriche sera prêt à aller de l'avant parce qu'il a une expérience fédérale réelle. Mais il faut s'attendre à ce que d'autres pays actuellement candidats se refusent à bouleverser le système qu'ils auront fait adopter à grand mal par leurs citoyens seulement quelques mois après qu'ils seront devenus membres de la Communauté. Les chances de développement européen, à l'heure actuelle, me semblent beaucoup plus liées au développement économique et monétaire qu'au développement proprement politique. Le système mis en place à Maastricht devrait conduire, si un certain nombre de pays confirment leur engagement, à ce que avant la fin du siècle, à mon avis peut-être même avant 1999, il y ait effectivement une autorité monétaire qui soit mise en place, à laquelle participeraient certains actuels pays de la Communauté et probablement certains des pays aujourd'hui candidats. Autorité monétaire dont l'existence même rendra l'existence d'une autorité politique quasiment indispensable.

Robert Toulemon

Je ne vois pas de grandes divergences entre nous. Je souhaiterais que ce que j'ai dit soit possible en 1996, mais je suis parfaitement conscient que cela a très peu de chances de se produire. Le point sur lequel je suis d'accord avec vous est que, pour le moment, c'est la voie économique et monétaire qui reste la plus prometteuse. C'est là qu'on va bien sûr vers une Europe différenciée. Le seul point où j'introduirais une nuance, est que je crois que vous avez tendance à sous-estimer (je dirais même que nous tous avons tendance à sous-estimer) l'importance que vont prendre dans l'Europe et dans le Monde des prochaines années les problèmes de sécurité. Nos gouvernements risquent de se trouver

confrontés à des situations auprès desquelles la guerre de Bosnie leur paraîtra quelque chose de relativement facile. Quand vous voyez la situation dans l'ancienne Union Soviétique, vous ne pouvez pas ne pas frémir devant les menaces qui sont devant nous. Mon hypothèse qui est, je le reconnais, un pari, c'est que l'Europe a toujours progressé à travers les crises et pour faire face aux dangers : on a toujours dit que Staline était un des pères de l'Europe. Je ne souhaite pas, mais je considère comme tout à fait possible, que nous ayons de ce côté-là de nouveaux pères de l'Europe. Des pères hautement indésirables, mais auxquels nous devons faire face, et ces pères ne s'appelleront pas seulement Jirinovskiy : ils pourront s'appeler catastrophe nucléaire, guerre nucléaire entre l'Ukraine et la Russie, etc... Ce qui m'amène à faire une réflexion. Dusan Sidjanski a évoqué les compétences de l'Union en matière militaire. Il a rappelé que, pour Denis de Rougemont, la première des déclarations devait être la prohibition de la guerre offensive. Je ne crois pas que cela ferait beaucoup de difficultés aujourd'hui. Il n'y a pas beaucoup de peuples ni de gouvernements en Europe qui souhaiteraient mener des guerres offensives. Ce que n'a pas traité Denis de Rougemont, parce qu'il vivait à une époque d'affrontement Est/Ouest où le problème ne se posait pas, c'est le problème de l'ordre mondial. Nous sommes dans un monde où, en permanence, se déroulent des atrocités. Certaines sont médiatisées, d'autres ne le sont pas (ce qui ne les rend pas moins atroces pour ceux qui les subissent). Ce qui se passe aujourd'hui au Rwanda ou en Afghanistan, ce qui se passe au Soudan, ce qui se passait il y a peu (je crois que cela continue) en Angola et au Mozambique, est tout aussi atroce que ce qui se passe en Bosnie. Simplement en Bosnie, c'est plus près de nous et c'est mieux médiatisé. Est-ce que nous allons pouvoir rester très longtemps passifs devant des situations de ce genre? Est-ce que nous ne devons pas réfléchir à ce que pourrait être l'engagement de l'Union européenne, non

pas dans des guerres offensives, mais dans des interventions militaires menées sous la bannière des Nations-unies en vue d'assurer un minimum de défense des droits humains? D'abord sur notre continent, c'est notre première responsabilité, et peut-être aussi dans la zone méditerranéenne et africaine qui est plus proche de nous (puisque nous ne pouvons pas à nous tout seuls faire régner l'ordre et la paix dans le monde entier). Ceci supposerait d'ailleurs une profonde rénovation de l'Alliance Atlantique qui n'a plus de raison d'être comme défense contre une puissance qui a disparu, mais qui conserve toute sa raison d'être comme élément de participation à un ordre mondial, dans une conception d'ailleurs où une Russie démocratique pourrait trouver sa place si ce grand pays évolue d'une manière différente de celle que j'ai laissé présager tout à l'heure.

L'ÉLARGISSEMENT
À L'EUROPE CENTRALE
ET ORIENTALE

Jacques Pilet

A l'époque de la séparation du monde en blocs, les bâtisseurs de l'Europe ont sans cesse rappelé pieusement qu'ils vivaient dans l'attente du jour où nous retrouverions nos partenaires d'Europe centrale, unis à nous par tant de liens culturels et historiques. Cela faisait quelques alinéas de circonstance dans chaque discours, mais guère plus. Les bâtisseurs de l'Europe, occupés par la difficulté de leur projet, n'ont pas parallèlement préparé l'architecture européenne élargie (on ne saurait toutefois leur en faire le grief, car qui pouvait prévoir que l'histoire s'accélérait à ce point?). Alors survient la chute du mur de Berlin et l'émergence de nouvelles démocraties, l'émergence aussi de nouvelles aspirations nationales, et d'une véritable demande d'Europe, ces nouvelles démocraties cherchant à se rattacher au projet communautaire. Et puis, après les discours euphoriques et enflammés des premiers mois, il y a eu des silences, des incompréhensions, et, aujourd'hui, au-delà des maquillages de la diplomatie, une très cruelle déception par rapport à des attentes qui étaient à la fois de nature profondément politique (ancrer ces pays dans un espace démocratique), de nature sécuritaire (avec la nécessité de construire un espace de sécurité en Europe), et bien sûr de nature économique (et là, la déception a été cruelle, puisque même à cet égard, les échanges commerciaux ne se font que difficilement et au prix de grandes frustrations du côté de nos partenaires).

Alors, nous sommes tous placés devant ce défi: quelle nouvelle architecture européenne? A partir de l'Union européenne et de ses structures actuelles, il s'agit de redessiner le bâtiment tout entier. Tout le monde se rend bien compte qu'on ne peut plus simplement ajouter, dans le parc, des "annexes" au "Palais" de l'Union européenne, des "annexes" plus ou moins brinquebalantes. Il s'agit véritablement de redessiner le projet et, pour cet exercice, nous devons nous poser des questions sur nous-mêmes, et d'abord nous inter-

roger sur la substance réelle du projet européen. La substance réelle, aujourd'hui, admettons qu'elle est d'abord économique, pratique, technologique à certains égards, et que cette Europe communautaire existe et qu'elle fonctionne - plus ou moins bien, mais elle fonctionne -, mais avouons qu'en dépit du Traité de Maastricht, le projet politique - au sens de l'intégration politique et notamment de la définition d'une politique étrangère commune - est en suspens. Le troisième projet, c'est celui de la sécurité, et là, vous savez où nous en sommes, c'est-à-dire pas bien loin: aujourd'hui c'est donc l'OTAN qui tente d'organiser, avec des propositions plus ou moins convaincantes, un ordre de sécurité sur le continent. Dès lors, les Européens de l'Ouest doivent s'interroger sur ce qu'ils veulent faire, mais ils ne peuvent en aucun cas le faire seuls: ils doivent le faire avec les partenaires qui se pressent à la porte. Il faudrait une grande Conférence européenne qui permettrait aux partenaires d'Europe centrale de s'exprimer quant à leurs vœux, leurs attentes, et quant aux objectifs à dessiner pour l'Union européenne sur un pied d'égalité, face aux membres de l'Union européenne qui ont trop tendance à discuter de cela entre eux. Mais évidemment, si l'on se met dans cette perspective d'un dialogue entre les membres actuels de l'Union européenne et les futurs membres sur les objectifs, il faudra bien sûr s'interroger sur les limites de l'Europe. Il s'agit évidemment d'une interrogation extrêmement difficile, extrêmement dangereuse: quels sont les pays que les membres de l'Union européenne sont prêts à accueillir fraternellement pour un projet commun? Reste ici posée la question de la Russie et, à cet égard, il paraît à beaucoup d'Européens complètement utopique et irréaliste d'imaginer l'intégration de la Russie. Mais dès lors que l'on ne vise pas cet objectif, que fait-on des autres pays? Certains pays ont vocation en quelque sorte naturelle - ce sont les plus proches de nous: la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie. Mais que va-t-on faire avec des pays

plus éloignés de nous comme la Roumanie, la Bulgarie. Et surtout, que va-t-on faire avec l'espace de l'ex-Yougoslavie? Que va-t-il se passer demain si la Slovénie ou la Croatie frappent à la porte de l'Union européenne (et ce jour est proche)? Quelle réponse aura-t-on à donner? Sera-ce une réponse purement opportuniste en fonction des rapports de force du moment, des zones d'influence qu'entretiennent les membres de l'Union européenne, dont certains cherchent à avoir leur clientèle et leur base d'appui? Est-ce dans cette perspective-là que nous aborderons le débat? Ce serait évidemment catastrophique et cela mènerait peut-être à des dissensions pouvant paralyser l'Union européenne, sinon la faire éclater.

Je crois que la seule réponse, pour les idéalistes européens que nous sommes, c'est de définir le projet européen autour d'un certain nombre de principes, ceux notamment qui avaient été admirablement dégagés par Denis de Rougemont, mais dans une évolution actuelle, et je crois que nous ne pouvons imaginer de rassembler des pays qu'au terme d'une véritable preuve de démocratie. La Communauté a toujours suivi du reste cette ligne-là, notamment à l'époque de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne. Il s'agit de faire de même aujourd'hui, mais je dirais qu'il faut peut-être aller encore plus loin dans la notion d'approfondissement de la démocratie, car il ne faudrait pas que des pays avec un régime que j'appellerais "apparemment démocratique", avec des apparences d'élections libres, mais nourris en réalité d'une idéologie basée sur l'homogénéité ethnique et culturelle, et alimentés par la haine qu'ils entretiennent à l'égard des républiques voisines, puissent être admis dans cette famille, car il est évident qu'ils contribueraient à la faire éclater.

Charles Méla

Par rapport au thème qui nous retient, je m'appuierai sur deux livres importants: celui de Karl Popper intitulé *La leçon de ce siècle*, et d'autre part *La leçon de Condorcet*. En partant de ces deux pensées, j'essaierai de voir quel pourrait être l'ordre des priorités.

Popper pose au fond la question de la paix, qui est à maintenir et à rétablir (et c'est peut-être la question la plus urgente), une paix liée - comme il le dit lui-même - à la dignité de la personne humaine (cela rejoint Denis de Rougemont). Popper se demande: quelle est en fin de compte l'urgence actuellement? L'urgence dans les rapports avec l'Europe centrale et orientale (là, je pense qu'il a raison de ne pas exclure du tout la Russie, car la paix ne se fera pas sans elle) pose comme priorité des priorités pour l'aide occidentale la construction d'un Etat de droit (et c'est d'un Etat de droit que la Russie a besoin, dit-il). C'est par là qu'il fallait commencer, et pas par la Bourse. Même Napoléon savait qu'il fallait instituer un Code pour ensuite créer une société de libre marché.

Finalement, la définition de l'Etat de droit, ce n'est pas d'imposer le bonheur, mais d'autoriser la liberté (ce qui est tout à fait différent). Aussi, pour préserver l'Etat de droit, il faut qu'il y ait la démocratie. Et là-dessus, je trouve la position de Popper absolument lumineuse. Il dit: la démocratie, ce n'est pas le gouvernement du peuple. Ce n'est pas de savoir qui a le pouvoir - un monarque, une oligarchie quand c'est un petit nombre, ou une démocratie pour le grand nombre...

Pour lui ce genre d'approche est erronée: la définition fondamentale de la démocratie réside, dit-il, dans la capacité de faire barrage à la tyrannie, c'est-à-dire très concrètement de pouvoir destituer un gouvernement sans effusion de sang. C'est une définition minimale, mais qui est tout à fait

extraordinaire. Et il la justifie en disant que c'est, par exemple, la raison pour laquelle dans la Grèce antique on avait institué l'ostracisme. Quelqu'un qui finissait par prendre un peu trop de place était éloigné un temps. Au fond, il y a cette idée que la démocratie, c'est la capacité de donner à tous la possibilité de juger de ce qu'a été une action donnée. La démocratie, cela implique fondamentalement que les dirigeants rendent des comptes. Ils sont responsables de ce qu'ils ont fait. Donc le contenu de la liberté, c'est simplement la responsabilité. La définition la plus belle que l'on pourrait donner de la liberté, c'est simplement le fait qu'à un moment donné, deux personnes renoncent d'entente à un certain nombre d'actions qui pourraient faire tort à l'autre. C'est-à-dire que la liberté commence à partir du moment où une limite est donnée par le moyen d'un accord entre les personnes concernées.

A partir de là, il y a un quatrième point que je souhaite encore soulever. Popper le dit: ce n'est pas la majorité qui fait la démocratie. La majorité a également soutenu Hitler. Donc, ce n'est pas de ce côté-là que l'on pourra trouver la panacée. Le point qui reste en revanche fondamental - et là, je virerai du côté de Condorcet -, c'est que la liberté, si l'on veut ne pas commettre en son nom des crimes, doit aller avec la raison, c'est-à-dire avec les savoirs, ce qui implique qu'il y ait une instruction publique. La médiation des savoirs est une chose importante: s'il n'y a pas cette liberté "éclairée" (comme on disait à l'époque) par les "Lumières", alors la liberté ne sera qu'un vain exercice et n'empêchera pas la tyrannie, la tromperie, de se rétablir.

Le dernier point, c'est que, si la raison éclaire la liberté, cela implique fondamentalement ce qu'on peut appeler la "juste mesure" dans le rapport entre les cultures, le "dialogue des cultures". Il ne faut pas se complaire à relever ce qui formerait la particularité de telle ou telle culture, la différence absolue. Ce qui est en revanche fondamental, c'est de voir,

dans une culture particulière, ce qu'elle porte en elle d'universel. Chaque culture particulière porte à l'universel, et c'est dans la mesure où l'on fait valoir cette dimension d'universel qu'un véritable dialogue des cultures commence.

Dusan Sidjanski

Je dois dire que la notion de "cercles concentriques" relève d'une terminologie à bannir. D'abord c'est géométrique, ensuite, un cercle a toujours un centre. Ici, nous sommes dans beaucoup plus de flou, de flexibilité. On ne peut pas parler d'un "centre" qui va diriger la "périphérie". Il faut donc trouver d'autres formules que les fameux "cercles concentriques" (une expression malheureuse de Jacques Delors): des formules plus fédéralistes, plus souples, plus flexibles pour associer les pays d'Europe centrale et orientale et, en même temps, pour savoir où nous allons. Je pense qu'il faut songer à différentes formes de regroupement de ces pays. Prenez l'exemple de la Roumanie, de la Hongrie et de la Slovaquie: la Hongrie a d'importantes minorités chez ses voisins, et l'on sait qu'il y a une poussée en Hongrie vers l'extension territoriale (tout le monde d'ailleurs semble vouloir faire des Etats très grands: Grande-Serbie, Grande-Croatie, Grande-Albanie, Grande-Hongrie). Or, comment voulez-vous résoudre ce problème si vous restez dans la logique des Etats, des Etats-nations? Ce n'est pas possible. La seule solution, ce sont des regroupements que nous pouvons susciter ou encourager pour associer ces pays les uns aux autres. Et pour ce faire, il faut surtout que l'on évite les discussions et les aides bilatérales - bref, tout ce que nous pratiquons maintenant.

Constantin Stephanou

Je pense que les pays d'Europe centrale et orientale ne sont pas encore prêts à une participation pleine et entière à l'Union européenne.

Quelques exemples de ce manque de préparation: un capitalisme sauvage se développe, sans institution qui réglemente le marché et l'économie; un autre aspect, c'est le manque de vie associative, la société civile atrophiée. Il faut donc donner à ces pays un peu de temps. Mais, d'un autre côté, il y a urgence à ne pas laisser désespérer ces peuples, et je pense qu'une façon de répondre à ces besoins, c'est précisément de les associer à certaines fonctions de l'Union européenne. Eventuellement, un autre moyen serait aussi de les faire participer aux institutions démocratiques de l'Europe communautaire. Je sais que c'est assez difficile d'imaginer des formules, mais par exemple, pourquoi ne pourrait-il pas y avoir des députés élus au Parlement européen, au Comité des régions ou au Comité économique et social notamment, avec un statut d'observateur ou d'affilié? Car les citoyens de ces pays commencent à se sentir un peu comme des citoyens de deuxième catégorie, refoulés à la périphérie par l'Europe communautaire.

Gabriel Fragnière

Nous avons un problème urgent, et je ne crois pas que l'histoire nous laisse le temps de réfléchir et d'attendre qu'un certain nombre de pays remplissent les conditions qui nous plaisent pour les accueillir ou non. Si on parle de grande Europe, c'est qu'il y en a une petite, et j'aimerais que l'on supprime ce terme de "grande Europe". Je discuterai de la chose en disant ce que je crois, moi, non pas ce qui est faisable par des institutions avec les réticences et les intérêts qu'il y a dedans. Les fédéralistes l'ont dit dès 1948: l'Europe inclut tous ceux qui veulent en faire partie et qui en parta-

gent les valeurs. Au moment où les Tchèques, les Polonais, les Roumains, les Bulgares, etc., disent: nous voulons faire partie de l'Europe, nous devrions répondre: c'est tout à fait normal, car c'est cela l'Europe pour nous. Ensuite, bien sûr, il y a des problèmes. Mais avons-nous le courage de M. Kohl qui a dit: intégrons l'Allemagne et un mark "est" vaudra un mark "ouest"? On le lui a économiquement bien reproché, mais il a eu le courage politique de dire: je ne peux pas prêcher l'unification allemande pendant 45 ans, et au moment où elle se présente, dire: attention, cela risque de nous coûter quelque chose!

Nous sommes maintenant, par rapport à l'Europe - la vraie Europe -, vis-à-vis de tous ceux qui veulent en faire partie, devant le même problème. Si nous devons ensuite accepter - comme nous l'avons fait pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal - des périodes de transition sur l'exportation, l'importation, l'émigration, la circulation des travailleurs, on peut toujours s'arranger. Mais ce que l'Union européenne est en train de fabriquer maintenant, reconstruire le rideau de fer pour défendre une certaine économie de marché, je trouve cela criminel. Il n'y a pas une "petite" et une "grande" Europe, il y a l'Europe qui défend des valeurs... et tout à coup, parce que cela risquerait de bouleverser un petit peu notre équilibre économique, on dit: attention, on ne peut pas, il faudrait que ces gens soient démocratiques, il faudrait qu'ils soient ceci, qu'ils soient cela, etc...

Quant au problème de l'ex-Yougoslavie, on peut dire qu'elle s'est désintégrée parce qu'on l'a laissée toute seule, parce que l'Europe s'en est mal occupé. Je me souviens d'un colloque qui se tenait à Ljubjana en 1984. Il y avait là un sociologue qui nous a parlé de l'armement de la Yougoslavie. Il disait: puisque nous sommes neutres, on nous a donné toutes les armes que l'on voulait et la seule chose qui nous restera, ce sera de retourner ces armes contre nous parce que, étant neutres, nous n'avons pas d'ennemis.

C'était en 1984. J'ai une amie qui a travaillé à la D.G. I (relations extérieures de l'Union européenne) qui, pendant des années, a écrit des rapports où elle disait: si l'Union européenne ne s'occupe pas de la Yougoslavie, cela va éclater. Sachez que si l'Espagne n'était pas entrée dans la Communauté, il y aurait la guerre civile en Espagne. Car, dans la période où nous sommes, lorsque vous laissez un pays avec des tensions internes seul au monde, il va se détruire. C'est ce que nous avons fait avec la Yougoslavie, c'est ce que nous aurons entre les Hongrois et les Roumains si nous ne nous précipitons pas pour les accueillir, c'est ce que nous aurons avec les Turcs, et là, la responsabilité historique de l'Europe est énorme. Donc, je regrette, nous n'avons pas le temps d'attendre que ces pays aient suffisamment évolué vers notre système et nos façons de vivre, si l'on veut éviter la guerre en Europe. Robert Toulemon l'a rappelé: la grande idée de l'Europe, c'est d'éviter la guerre. Dans l'Europe d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire: il faudra dix ans ou quinze ans pour que les Polonais fassent partie de la Communauté. Si nous ne précipitons pas - nous -, nous créerons le désordre de l'avenir.

Robert Toulemon

Les adhésions qui sont intervenues ont toujours été précédées d'une longue période de préparation et de négociation. Cette longue période d'attente - qui a été mal ressentie souvent par les Grecs, les Portugais, les Espagnols - a été fructueuse à bien des égards, car pour des pays qui sortent de la dictature, qui sont dans une situation de démocratie encore fragile et d'économie de marché balbutiante, le fait d'avoir pour objectif d'entrer dans l'Union européenne est la meilleure des incitations pour les amener à se stabiliser et à faire des progrès. Cela dit, ce sur quoi ils ont des reproches légitimes à nous adresser, c'est que nous n'avons même pas voulu leur donner un calendrier conditionnel.

J'étais récemment à un colloque à Nancy sur le thème de l'élargissement. Il y avait là un ministre polonais qui nous disait: ce que nous voudrions, nous, c'est que vous nous disiez que nous pouvons commencer à négocier en 1997 (donc après votre échéance de 1996) pour entrer aux environs de l'an 2000 (si nous pouvions entrer le 1er janvier 2000, ce serait magnifique) et puis, nous savons bien qu'il nous faudra encore dix ans pour être en état de participer à l'union monétaire.

Voilà leur calendrier. Et je souhaiterais pour ma part qu'on leur réponde: d'accord si vous remplissez un certain nombre de conditions (qui n'ont d'ailleurs pas à être précisées dans des termes juridiques) liées aux progrès de la démocratie et de l'économie de marché. Mais, là où j'ai une nuance par rapport à ce qui vient d'être dit par Gabriel Fragnière, c'est que je vois, en France en particulier, les pires adversaires de l'Union européenne vouloir une adhésion immédiate de tous ces pays. Et je vois également les pires adversaires de l'Union européenne en Grande-Bretagne adopter la même attitude. On voit bien qu'il y a une manoeuvre qui consiste à élargir très vite l'Union en se disant: désormais il ne sera plus question de fédéralisme. C'est donc au nom de l'anti-fédéralisme - dans le sens d'un refus d'institutions communes ayant des pouvoirs réels et d'un retour à un simple système d'alliances et de libre-échange - que l'on envisage une adhésion sans transition de ces pays.

Je crois que c'est un mauvais service à leur rendre, parce qu'il leur faut un certain temps de préparation, et parce que nous-mêmes, nous avons besoin de consolider et d'adapter nos institutions pour rendre notre Union capable de fonctionner avec un plus grand nombre d'États membres. Donc, il faut se tenir éloigné de deux erreurs, à mon avis aussi périlleuses l'une que l'autre: celle qui consiste à les renvoyer à plusieurs décennies sans leur donner de calen-

drier, et celle qui consisterait à vouloir leur ouvrir les portes tout de suite au risque que la maison devienne complètement inhabitable ou ouverte à tous les vents.

Jacques Pilet

La Communauté s'est faite pour bâtir la paix, la démocratie, la prospérité. Il est évident que, pour réaliser l'intégration économique des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne, il faudra au moins une dizaine d'années. Mais nous n'avons pas le droit de ne pas répondre à leur attente dans le domaine de la paix et de la démocratie, car cette demande est absolument urgente. Il faut trouver une formule qui permette d'y répondre. Mais cette urgence, nous voyons bien qu'elle vaut, certes, pour les pays qui frappent à notre porte, mais aussi tout d'abord pour nous-mêmes! Parce qu'il est évident que l'absence de perspective claire dont nous souffrons aujourd'hui est un facteur d'insécurité et de trouble grave pour nous-mêmes.

Je voudrais rappeler des faits d'actualité: l'Europe bouge, et dans quel sens bouge-t-elle? Nous avons un régime en Italie où prévalent des forces assez hostiles à la construction européenne, où on entend soudain des revendications nationalistes extrêmement curieuses (sur la Dalmatie par exemple). Nous avons cette évolution en Allemagne où, certes, le chancelier qui est un Européen convaincu, mais où, dans les forces politiques montantes, le projet européen est de plus en plus remis en cause. Et je ne suis pas rassuré non plus par les débats français.

Alors, ne rêvons pas! l'Union européenne peut se paralyser, Elle peut aussi se vider de son contenu, elle peut aussi éclater. Et ce qui la sauvera, ce n'est pas une attitude de protection prudente autour du "club" actuel en maintenant des barrières, mais la définition d'un nouveau projet architectural pour l'Europe. Donc, l'urgence, elle vaut autant pour nous.

Christophe Calame

L'Europe n'est pas une unité naturelle. Ses frontières sont des frontières révolutionnaires, au sens où toute construction fédérale a un aspect révolutionnaire. Au fond, il y a un caractère éthique qui a quelque chose à voir avec la conversion, au double sens du retournement (du point de vue spatial) et de la purification du point de vue éthique. Il ne faut pas craindre les grands mots: une construction fédérale n'est pas le resserrement sur une identité, c'est vraiment un pas en avant dans un sens libre, dans un sens volontaire, dans un sens éthique, avec cet élément de conversion qui arrache précisément un être humain à lui-même.

Cela pose la question des limites de l'Europe. Ce ne seront évidemment pas des limites naturelles et ce ne sera pas à nous de les déterminer. Ce sera aux autres: l'Europe s'arrête là où quelqu'un s'oppose à elle pour être autre chose. Saddam Hussein a suscité l'enthousiasme (pas chez nous bien entendu). Mais Milosevic, lui, n'a jamais suscité nulle part un quelconque enthousiasme. Les crimes des Serbes ne sont pas le fait de gens qui, d'une certaine manière, s'opposent à l'Europe: ils n'ont rien de révolutionnaire, ils ne nous nient pas. Ils sont entièrement tragiques. Ils nous dépassent, nous laissent abasourdis, comme par exemple le dénouement d'Antigone. La question qui se pose alors, c'est celle de la perception que la Serbie est un pays européen jusque dans ses crimes et jusque dans sa tragédie, et qu'il ne nous est pas possible d'y voir simplement des "sauvages".

Jacques Pilet

En Yougoslavie, l'Europe n'a d'abord rien fait puis, quand elle est enfin intervenue, elle a, aux côtés des Nations-unies, de la Russie et des Etats-Unis, fait quelque chose d'effroyablement grave. Je pense que c'est une sorte de péché qui va peser très longuement sur la conscience européenne et sur

la crédibilité politique de l'Union européenne. Les Européens, en particulier à travers l'action de Lord Owen (il faut parfois citer les responsables par leur nom), n'ont pas dit leur horreur du projet serbe, mais sont entrés pour "organiser" l'horreur. Puisqu'il y avait des peuples qui ne voulaient pas vivre ensemble, qui n'acceptaient pas un statut de minorité et qui voulaient créer des ensembles homogènes au niveau des républiques et des régions, le seul service que les Européens ont réussi à offrir a été de redessiner la carte - avec cette succession tragico-comique de cartes que l'on redessinait pour être sûr que chaque village, chaque vallée serait bien homogène et qu'il n'y aurait pas convivialité entre des gens qui, je vous le rappelle, parlent la même langue, vivent ensemble depuis des siècles, avec des différences finalement infiniment moins marquées que celles qui divisent les Suisses par exemple.

On pourrait faire divers parallèles et dire qu'au fond, s'il avait existé un pouvoir démocratique européen à l'époque du nazisme, on aurait à un moment donné envoyé une mission en Allemagne pour organiser les conditions de l'évacuation des juifs: comment va-t-on faire? on va essayer de trouver un arrangement, vous aurez des quotas de juifs pouvant s'exiler aux Etats-Unis, comme cela vous n'en tuez tout de même pas trop, etc...

Il se trouve que les démocrates, à l'époque, ont eu une autre attitude. Et ce qui est tout à fait frappant, c'est que lorsqu'on discute avec des diplomates aujourd'hui, ils disent qu'il faut maintenir le dialogue et continuer les négociations. Mais il y a un moment donné, lorsque l'on croit à certaines valeurs, où l'on cesse de négocier! Le terme sonne peut-être d'une manière morale, mais je crois que nous nous sommes salis, compromis, reniés, et il est évident que la crédibilité de l'Union européenne a été très gravement entachée. Et tant qu'il ne s'élèvera pas un responsable européen pour dénoncer cela, interrompre les négociations et

désigner les criminels pour ce qu'ils sont, nous serons exposés à une évolution qui risque de nous contaminer également.

Emile Noël

Les Serbes, je ne les défends pas, mais les Croates ont fait exactement ce qu'ont fait les Serbes, et les Musulmans bosniaques n'en sont pas très loin. C'est pourquoi il n'y a aucun enthousiasme du côté européen, parce que nous sommes en présence de trois interlocuteurs qui ne valent pas plus chers les uns que les autres.

Le fond du problème, c'est que l'on a transformé l'idéologie communiste en idéologie nationaliste: les dirigeants des trois communautés se sont reconvertis dans un nationalisme exacerbé qui n'a rien à voir avec les valeurs européennes. La Communauté s'est engagée dans ce guêpier dans les conditions les pires possibles, sans avoir la moindre idée de ses objectifs et de ses méthodes d'action, pour se trouver ridiculisée et salie, comme il a été très bien dit.

Quelle est la solution à trouver maintenant? Je ne la possède pas, mais certainement, ce n'est pas une solution de simplicité. Quant à l'enthousiasme qui a saisi Gabriel Fragnière, il l'honore certes, mais ne doit pas faire oublier un certain nombre de données réelles, qu'elles soient juridiques, politiques ou économiques. Pour ma part, je ne pense pas non plus que si la Yougoslavie était devenue membre de l'Union européenne il y a deux ans, cela aurait changé quoi que ce soit. Cela aurait certainement encore pollué davantage la Communauté.

Jacques Pilet

On trouve aujourd'hui à Sarajevo une coexistence de Bosniaques d'origine musulmane, serbe, croate, ou juive, qui se déroule plutôt bien, ce qu'on ne trouve malheureusement plus ni à Belgrade, ni à Zagreb. Donc, n'essayons pas

de nous soustraire au défi en fuyant la complexité des choses, en disant: après tout, ce sont tous des gens qui ont perdu le sens commun, et ainsi les renvoyer dos à dos. Cela me paraît être une sortie un peu facile, même si l'on peut diverger sur l'évaluation des responsabilités en cause.

TABLE

INTRODUCTION	7
CIVISME ET CITOYENNETÉ	15
LES FUTURES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	29
L'ÉLARGISSEMENT À L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE	49

Aujourd'hui, l'Europe s'interroge de multiples façons sur son avenir. Quelle sera la future citoyenneté européenne? Comment parviendra-t-on à développer un authentique civisme européen? Quelles réformes essentielles faudrait-il faire pour que les institutions européennes soient plus efficaces et plus démocratiques? Comment affronter le problème de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale?

C'est pour répondre à ces questions cruciales que le Centre Européen de la Culture a organisé à Genève, le 29 avril 1994, les Premières Rencontres Denis de Rougemont. Le présent ouvrage synthétise les discussions très riches et les perspectives d'avenir qui ont été esquissées, lors de ces Rencontres, à partir de certains écrits de Denis de Rougemont, qui ont servi de fil conducteur.

Les Rencontres Denis de Rougemont seront dorénavant organisées chaque année pour approfondir la réflexion autour d'un thème vital pour l'Europe en construction.

* * * * *

Denis de Rougemont (1906 – 1985) a fondé le Centre Européen de la Culture en 1950. Son oeuvre et son action représentent une mine pour tous ceux qui voudraient donner – ou redonner – un sens à la construction européenne. C'est en termes de valeurs et de finalités que Denis de Rougemont définit des orientations d'actions.